

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 juin 2016**

**Rapporteur :  
Madame Isabelle LE BAL**

**N° 69**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016 (accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Voeu sur la réunification de la Bretagne**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le vœu suivant :

*« La récente réforme territoriale n'a pas clos le débat sur la volonté d'une Bretagne réunifiée ni mis fin aux espoirs de ses nombreux partisans, en Bretagne comme en Loire-Atlantique. La Bretagne est une terre historique et économique qui s'étend sur 5 départements. C'est une réalité géographique et sociale, c'est aussi un projet politique contemporain porté par de nombreux Bretons et Bretonnes, dont la volonté explicite s'est maintes fois exprimée depuis des décennies, notamment par des délibérations d'assemblées démocratiques.*

*Quimper, ville emblématique de l'identité bretonne et capitale de la culture bretonne, soucieuse du respect des droits culturels de ses habitants, souhaite afficher résolument son soutien au processus de réunification de la Bretagne.*

*Dans la dynamique des territoires de l'ouest de la France, et compte tenu du contexte de concurrence d'attractivité des régions européennes, la Bretagne dispose déjà d'atouts considérables, liés à sa forte identité et à ses particularités qui en font un territoire « remarquable ». Cette capacité à se faire entendre se trouverait incontestablement renforcée par la réunion de la Loire-Atlantique et de la Bretagne administrative. Appuyé sur un socle culturel commun, ce rapprochement donnerait naissance à une Bretagne encore plus performante.*

*En conséquence, la ville de Quimper :*

- Affirme son adhésion au principe de réunification administrative de la Bretagne, « respectant ainsi les identités territoriales qui fondent le lien social de leurs habitants

*et leurs dynamiques économiques, sociales et culturelles »(Conseil culturel de Bretagne – Janvier 2014) ;*

*- Demande au gouvernement de mettre en œuvre tous les moyens permettant la prise en compte administrative de ce périmètre correspondant à une vision moderne et ouverte de la Bretagne.*

*Afin de marquer solennellement son engagement en ce sens, la ville de Quimper décide de poser, aux principales entrées de la commune, une plaque « Breizh 5/5 » proposée par l'association du même nom. »*